

OFFICE DE TOURISME DE SETE

Comité de Direction du 12 mai 2010

Compte rendu

Avant l'ouverture de la séance, le président, François COMMEINHES, maire de Sète, l'adjoint au maire et vice président de l'Office de Tourisme, Francis HERNANDEZ, et la présidente de l'UMIH, Madeleine DURAND, organisation donatrice, procède à la remise officielle du cadeau (voyage au Maroc pour deux personnes) au lauréat de la tombola effectuée au bénéfice de l'association humanitaire Cœur de Gazelles qui intervient en parallèle du Rallye Aïcha des Gazelles (parti de Sète le 13 mars dernier).

La presse étant remerciée, le président François COMMEINHES ouvre la séance réservée aux membres du Comité de Direction à 14 H 30 et confie le soin au vice président, Francis HERNANDEZ, de rapporter les points à l'ordre du jour.

Celui-ci sollicite l'approbation du compte rendu de la réunion précédente (5 mars 2010) ce qui est fait à l'unanimité.

Il présente l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie consécutivement le 9 avril pour l'ouverture des plis et le 5 mai pour l'analyse des réponses concernant trois marchés à procédure adaptée.

Pour la mise à jour de l'observatoire du tourisme, c'est la société 4V (Pignan) qui s'est avérée la mieux disante parmi quatre répondants.

Pour l'actualisation du schéma de développement touristique à l'horizon 2020, c'est la société PROTOURISME (Clermont Ferrand) qui s'est avérée la mieux disante parmi neuf répondants.

Pour l'achat ou la location d'un matériel de copie et d'impression numérique avec maintenance, c'est la société CBC (Montpellier) qui s'est avérée la mieux disante dans l'option d'achat plus avantageuse que la location.

Les membres du Comité de Direction approuvent à l'unanimité les choix préconisés par la Commission d'Appels d'Offres et autorisent le directeur à solliciter des subventions pour la démarche d'actualisation du Schéma de Développement.

Le vice président, Francis HERNANDEZ, annonce la création d'un poste d'agent d'accueil à durée indéterminée afin de pallier au surcroît d'activité et à la création en cours d'une antenne administrative à l'Office de Tourisme.

Le directeur est autorisé à l'unanimité à procéder au recrutement (Jean Marie TAILLADE ne prenant toutefois pas part au vote).

Il explicite le partenariat engagé avec les organisateurs de la nouvelle manifestation maritime Escale à Sète pour laquelle l'Office de Tourisme mettra à disposition une contribution de 5 000 € destinée principalement aux opérations de relations publiques et à la promotion de la gastronomie locale par la fourniture de quinze chèques Qualité Res'Thau d'une valeur unitaire de 30 € chacun destinés à doter les lauréats des régates. L'achat de 30 Cd musicaux est également prévu pour les ajouter aux coffrets VIP spécialement préparés.

Madeleine DURAND attire l'attention sur la nécessité morale que la contribution de l'Office de Tourisme soit plutôt dévolue aux commerçants locaux lorsqu'il s'agira pour l'organisateur de la manifestation de recourir à une prestation de traiteur.

La convention avec Escale à Sète est approuvée à l'unanimité.

Le vice président demande au directeur, Gilles PANNÉ, d'informer les membres du Comité de Direction sur les actions engagées en faveur de l'atout Culture depuis les dernières Assises du Tourisme qui ciblait plus spécialement cette thématique.

Une note récapitulative est transmise à chaque membre faisant apparaître une douzaine d'actions concrètes réalisées ou en cours de réalisation, en matière d'organisation, de valorisation et de promotion de la destination Sète par la culture.

Les exemples les plus explicites sont l'installation d'une nouvelle billetterie au théâtre de la mer, la création de nouveaux itinéraires audio guidés sur des festivals (ImageSingulières et K Live), l'organisation de conférence ou voyage de presse partenariaux avec les organisateurs de manifestations culturelles et l'élargissement de la gamme de coffrets cadeaux Sète Box à des produits festivaliers.

Françoise APICELLA demande aux autorités municipales s'il est possible d'exiger auprès des organisateurs de festivals musicaux, subventionnés par la collectivité, davantage d'animation dans la ville.

Madeleine DURAND souligne le bon partenariat des festivals avec le syndicat de l'industrie hôtelière afin d'éviter les pratiques de para commercialisme.

Francis HERNANDEZ propose que les passerelles établies entre le tourisme et la culture puissent dorénavant être envisagées avec le sport.

Le vice président propose au président de la Commission Accueil et Promotion, David COSTE, de faire le point sur les travaux du Comité Qualité Local (CQL) qui s'est réuni dernièrement.

Celui-ci explique qu'il est ressorti des groupes d'insatisfaction de l'analyse des enquêtes ou suggestions faites auprès des visiteurs : propreté (ramassage des poubelles, nettoyage de la plage, prolifération des crottes sur les trottoirs...), toilettes publiques manquantes, accessibilité de l'Office de Tourisme (stationnement et standard téléphonique) et plan payant.

Des actions correctives ont été engagées dans toutes ces voies.

A noter plus spécialement l'aménagement de la stratégie marketing lié au plan avec la création d'un P'tit Plan simplifié et gratuit diffusé aux demandeurs d'informations par courrier et aux visiteurs ne souhaitant pas un plan découverte ainsi que, dorénavant, aux hébergements pour mise à disposition de leur clientèle. Le plan-découverte payant est dorénavant diffusé exclusivement à l'Office de Tourisme et fait l'objet d'un toilettage (création d'un tour de ville en images et offre de réduction sur la location d'un itinéraire audio guidé).

Un avenant modificateur à l'acte constitutif de la régie de recettes est sollicité afin d'intégrer la création d'un nouveau poste d'encaissement au théâtre de la mer comprenant l'installation d'un nouveau terminal bancaire et l'augmentation du montant du fonds de caisse.

Cette démarche est approuvée à l'unanimité de même que la décision modificative n°1 de l'exercice 2010 justifiée par l'augmentation probable des recettes de billetterie avec l'ouverture de ce second poste.

Bernard TORRES, trésorier municipal, félicite l'équipe de l'Office de Tourisme pour sa capacité d'anticipation dans l'organisation des points de vente même s'il recommande de ne pas les multiplier afin de rester vigilant sur la sécurité des fonds et des équipements nécessaires.

Il souhaite également obtenir des éclaircissements sur la mise en œuvre de la billetterie du nouveau festival Voix Vives et notamment sur les modalités du partenariat avec la FNAC et la Ville de Sète.

Le vice président fait lecture des décisions prises par le directeur dans le cadre de sa délégation de compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, le vice président, Francis HERNANDEZ, remercie les membres du Comité de Direction et lève la séance à 16 H 15.